



Lundi de pentecote quel sont mes droits

Par **assia93**, le **10/06/2014** à **12:47**

Bonjour j'ai travailler hier le lundi de pentecôte alors que habituellement je ne travaille jamais le lundi car je suis à temps partiel.

Aujourd'hui j'aurai du travailler, mais étant donné que hier j'ai travailler mon employeur m'impose de me reposer aujourd'hui.

Ma question est doit ont me payer en heures supplémentaire pour les heures travailler hier ?

Ou me donner la possibilité d'un jour de récupération en plus que ma journée d'aujourd'hui.

De plus habituellement je travaille 6 heures et hier j'ai travailler 7 heures. Quel sont les conditions pour cette journée férié du lundi de pentecôte

merci

Par **alterego**, le **10/06/2014** à **14:52**

Bonjour,

Il importe de savoir ce qui a motivé le choix de l'employeur.

A-t-il choisi ce jour au titre de la journée de solidarité pour financer l'autonomie des personnes âgées ?

Rappel, [fluo]il s'agit d'une journée de travail supplémentaire, généralement non rémunérée[/fluo], en contrepartie de laquelle l'employeur paie une contribution autonomie solidarité de 0,3%.

Cordialement

Par **Lag0**, le **10/06/2014** à **15:50**

Bonjour,

Il serait étonnant que ce soit la journée de solidarité puisque en compensation, l'employeur a retiré une journée de travail aujourd'hui.

Ou alors, y a un truc...